

Numéro	CFVU/2025-10-14/02
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	03-11-2025
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	03/11/2025
Date de transmission au Recteur	03/11/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 14 octobre 2025 portant approbation de la transformation de la licence
« parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) » en « licence professorat des
écoles (LPE) »**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L.712-6, L. 712-6-1 ;
Vu l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection
de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la transformation de la licence « parcours préparatoire au professorat des écoles
(PPPE) » en « licence professorat des écoles (LPE) ».

Délibération CFVU/2025-10-14/02	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	35
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	25
Nombre de contre	1
Nombre d'abstentions	9

Paris, le 20 octobre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.